

AfriquEnvironnement

MAGAZINE



LA 18ÈME RÉUNION DU PFBC

QUEL AVENIR DURABLE POUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO, LEURS HABITANTS, LEUR FAUNE ET LEUR FLORE ?

.be

PFBC



N° ENR. 054/MCRP/DGA/DPE

RDP18-PFBC : LES MINISTRES DE LA COMIFAC ONT JETÉ DE BASE POUR UNE BONNE GESTION DES ÉCOSYSTÈMES.

AFRICADVICE TRAVEL TOURS
vous présente l'ouverture de la boutique
AFRICASHOPS.CG le 09 juin 2018



Proud of African products
AFRICASHOPS.CG
Fièrs des produits Africains

**Vivez le shopping et les voyages
Made in Africa à petits prix**

Lundi au vendredi: 8h00 - 21h00
Samedi: 8h00 - 20h00

Rejoins notre page Africashops.cg

Contacts: +242 06 691 61 61/ 04 050 60 70

Adresse: Rond point Koufounda-Immeuble ARC, face à la Banque Postale

Africashops.cg soutien l'École Spéciale



Edito

“ Continuité dans l'engagement des partenaires! ”

La rencontre de Bruxelles qui s'inscrit dans la continuité des activités du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, a été un moment de débats, de projections, d'analyse, d'autocritique, mais aussi de plaidoyer de différents partenaires qui croient en l'avenir des forêts du Bassin du Congo, deuxième poumon écologique mondial, derrière l'Amazonie.

Autant des thématiques pour un seul et unique but, la préservation des écosystèmes du Bassin du Congo. La question que l'on se poserait est celle de savoir, est ce l'avenir des forêts du Bassin du Congo doit-il être discuté loin de l'espace de l'Afrique centrale ? Pour les uns appelés « conservateurs », pensent que l'espace du Bassin du Congo est le seul lieu indiqué pour en débattre des questions relatives à la survie de ces écosystèmes. Par contre, les autres pensent que, peu importe l'endroit, l'importance est de trouver des solutions idoines aux problèmes qui minent cet espace.

Au-delà des considérations ou positions des uns et des autres, ce qui est sûr et certain, les partenaires, venus de l'Afrique centrale, de l'Europe, des institutions étatiques, ONG et société civile, scientifique, réunis à Bruxelles pour la 18ème réunion des Parties pour le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, ont tous, unanimement, pris l'engagement de continuer le combat de trouver des moyens pour la préservation de ces écosystèmes.

Certaines voix ont reconnu que la gestion durable des forêts du Bassin du Congo est plus urgente aujourd'hui que jamais et qu'elle permettra de maintenir le style de vie des populations qui vivent autour des forêts. Les produits du bois représentent une contribution importante à l'économie nationale au développement économique et social pourront être durables pour autant que les ressources forestières soient protégées.

De nos jours, le partenariat a suscité des efforts financiers tout à fait concrets de l'Union européenne. Ainsi, dans la continuité d'engagement pour la préservation des forêts du Bassin du Congo, des conventions ont été signées, en marge de cette réunion, entre l'Union européenne et la CEEAC, sous l'œil de la COMIFAC, financées exclusivement par l'Union européenne à hauteur de 20 millions d'euros, correspondant à la mise en œuvre des projets de lutte contre l'exploitation illégale de la faune et la flore dans le Bassin du Congo.

Au regard de cette réalité, les pays en développement en général sont les premiers à être touchés et le Bassin du Congo est au centre de tous ses défis avec ses forêts pour la protection de l'environnement mondial. D'où, l'engagement de tous les partenaires au développement, technique et financier à soutenir les pays de la sous-région à une gestion durable de leurs forêts. Ceci a permis aux participants d'adopter un document stratégique appelé « Déclaration de Bruxelles. » ■

Bonne Année 2019

Raoul SIEMENI



DEVELOPPEMENT **I**NTERNATIONAL ET **G**ESTION
DE L'**I**NFORMATION **P**ROFESSIONNELLE
en Afrique

DIGIP AFRIQUE, membre du RECEIAC, réseau spécialisé de la CEEAC, bénéficie de l'expertise de chefs d'entreprises et professionnels expérimentés dans les sciences de l'organisation, la formation professionnelle et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Avec une expérience de seize (16) années d'exercice international, le cabinet de communication DIGIP AFRIQUE pilote l'application «envirac», la plus remarquable base de données d'informations environnementales en Afrique Centrale.



- Conception d'outils de management des administrations publiques et privées
- Conseils en organisation de conférences régionales et internationales
- Conception de Systèmes d'Informations (SI) et Gestion de Bases de données
- Communication d'entreprise et institutionnelle
- Marketing & Fundraising



LBV: +241 06 38 38 38
BZV: +242 05 305 21 76
BP: 6654 Libreville GABON
info@digipafrique.com
www.digipafrique.com

SOMMAIRE



08



16



24



30



34



**MAGAZINE BIMESTRIEL D'INFORMATION,
DE FORMATION ET DE COMMUNICATION
ENVIRONNEMENTALE**
Siège Brazzaville Congo

Contacts : (+242) 05519 62 49 / 06806 05 29
E-mail : afenvironnementplus@yahoo.fr
contact@afriquenvironnementplus.info
www.afriquenvironnementplus.info

Directeur de la Publication
Raoul SIEMENI

Shamelie SAMA
Eddy DJUIMOU
Reine EVEMEKA

Directeur des Projets
Brice Severin PONGUI

Représentant Cameroun
Dieudonné KAMGUIE
Kameni Thierry

Directeur de Rédaction
Wilfrid LAWILLA DIANKABAKANA

Représentante RDC
Eugénie BIUMA

Directeur de la Communication
Marie Madeleine MBAZOA BOULI

Représentant Gabon
Gildas Parfait DIAMONEKA

Coordonnatrice déléguée
Marie TAMOIFO

Partenaire : Energie 2050
Stéphane POUFFARY

Secrétariat de Rédaction
Célia MBOUKOU
Vanissa BIAHOUA
Roberta BAYILAMANE

Mise en page et Graphisme
Trésor NGANDU KABEYA
tresorn7@gmail.com

Chargé de la communication
NGO NGUE Emma Bertille

Photographe
Carine OYOMA

Rédaction générale
Wilfrid Lawilla DIANKABAKANA
Antoine KAMTCHEU

Service Technique
Bernard TCHOKOTE

03 **EDITO**
CONTINUITÉ DANS L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES !

06 **PFBC-BRUXELLES2018**
18ÈME RÉUNION DES PARTIES DU PARTENARIAT POUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO

08 **FORÊTS/RDP18-PFBC**
LA CONTINUITÉ DANS L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES DU PFBC

12 **LA 18ÈME RÉUNION DES PARTIES DU PARTENARIAT POUR LES FORÊTS DU BASIN DU CONGO EN 24 HEURES.**

16 **M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONEA, MINISTRE D'ÉTAT BELGE, FACILITATEUR POUR LE PARTENARIAT POUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO**

24 **ENTRETIEN**
MADAME MARIE THÉRÈSE MFOULA

28 **RDP18-PFBC**
LES MINISTRES DE LA COMIFAC ONT JETÉ DE BASE POUR UNE BONNE GESTION DES ÉCOSYSTÈMES.

30 **INTERVIEW**
MONSIEUR RAYMOND DOBAGOYE, SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA COMIFAC



.be

PFBC
PARTENARIAT POUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO



PFBC-BRUXELLES2018

18ÈME RÉUNION DES PARTIES DU
PARTENARIAT POUR LES FORÊTS
DU BASSIN DU CONGO



*Pour un avenir durable pour les Forêts du
Bassin du Congo, leurs habitants, leur faune et
leur flore .*

FORÊTS/RDP18-PFBC

LA CONTINUITÉ DANS L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES DU PFBC



vue de la salle atelier de restitution des réalisations PREREDD+



Photo de famille équipe du projet PREREDD+ et secrétariat exécutif COMIFAC

La 18ème Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) organisée, les 27 et 28 novembre 2018 à Bruxelles, en Belgique, sous le thème « Pour un avenir durable pour les Forêts du Bassin du Congo, leurs habitants, leur faune et leur flore », a tenu sa promesse, assortie d'un document dit « Déclaration dite de Bruxelles ».

Organisée chaque année, la Réunion des Parties du PFBC est la plus haute instance décisionnelle du PFBC et réunit des chefs de Gouvernement, des ministres et des hauts fonctionnaires multilatéraux ainsi que les ONG, institutions spécialisées, venus de l'Afrique, de l'Europe, et ailleurs. Cette année, les assises de Bruxelles ont connu deux temps forts : - Une journée « scientifique/secteur privé » et conférences PFBC et - Un segment politique comprenant une session plénière et un dialogue politique de haut niveau.

La première journée, la RdP18 du PFBC s'est tenue au Musée Royal de l'Afrique Centrale (Tervurin). Ces travaux consacrés aux échanges techniques, articulés autour d'une journée "scientifique" et du "secteur privé" (segment technique), dont les

conclusions et recommandations ont permis d'alimenter les débats qui ont débouché sur de nouveaux engagements qui devraient permettre la préservation des forêts du Bassin du Congo, considérés comme un patrimoine de l'humanité.

A noter que la journée scientifique s'inscrivait pleinement dans la feuille de route de la Facilitation belge du PFBC. La recherche sur les forêts du bassin du Congo doit servir à définir les priorités d'action et de tirer quand il le faut les sonnettes d'alarme pour que les décideurs politiques prennent conscience de la situation et agissent en conséquence.

Le choix du Musée Royal de l'Afrique centrale pour la tenue de la première journée de RdP18-PFBC n'est pas du hasard dans la mesure où Les activités du musée sont en ligne avec les objectifs du

Partenariat qui organise cette réunion.. A en croire Guido Gryseels, directeur général du Musée de Tervurin, « Notre musée depuis 120 ans, est actif dans le domaine de la biologie du bois et nous sommes très actifs dans les recherches sur les forêts du Bassin du Congo, dans plusieurs domaines. »

Au cours de cette première journée, plusieurs thématiques ont été abordées telles que le changement climatique, le braconnage et viande de brousse, les biens et services Ecosystèmes, les facteurs de déforestation : sommes nous sur la bonne voie ? Ou encore, l'application de la législation sur le commerce de la faune. Celles-ci animées par de différentes structures au cours de panels tels que la réunion des collèges des bailleurs ; la 5ème réunion du Conseil du PFBC ; le secteur privé, etc.

Les travaux de la deuxième journée se sont tenus au Palais d'Egmont à Bruxelles. Cette journée a été consacrée à la cérémonie solennelle de la 18ème réunion des parties du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo.

Ce segment hautement politique a connu deux temps forts : le premier marqué par des discours de différentes autorités belges avec le discours d'ouverture du ministre d'Etat, Facilitateur Belge, François-Xavier de Donnea.

Ensuite, les travaux en plénière qui ont été sanctionnés par des recommandations et engagements reconstitués dans un document appelé « Déclaration de Bruxelles. »

Continuité dans l'engagement des Partenaires du PFBC

Pour le premier ministre belge, Charles Michel, Cette réunion représente une occasion unique d'œuvrer en faveur d'un avenir durable pour cet immense massif forestier tropical, pour ses nombreux habitants ainsi que pour sa végétation luxuriante et sa faune d'une riche diversité. « La tenue de cette réunion à Bruxelles n'est pas un hasard tant les liens que la Belgique entretient avec l'Afrique centrale sont nombreux et profonds. La relation historique que notre pays a pu tisser avec les



parcs naturels de la région a indéniablement participé au développement de l'expertise belge sur l'Afrique centrale. » a-t-il déclaré.

Son Altesse Royale, Marie Esmeralda, pour sa part, a loué le Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo, qui « est une initiative unique et essentielle : Unique parce qu'elle rassemble non seulement plusieurs pays, mais aussi des organisations de la société

civile, des ONGs, les membres des populations locales, des entreprises privées, des universités et des centres de recherche. Et Essentielle parce qu'elle a pour objectif, ma protection de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et la pauvreté, de même que la promotion du développement durable. »

M. Amandin Rugira, Ambassadeur du Rwanda en Belgique, pense qu'un arrêt



Ne braconez pas !
N'achetez pas !
Ne vendez pas !
Ne laissez pas
transiter tout
produits illicites
issus d'une faune
protégée par la
Convention CITES!



seraitnécessaire « apprécier le chemin parcourus ensemble à travers une évaluation de l'impact ou mieux de l'apport des membres dans le cadre de leur mission, d'appuis à la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC, document qui définit les stratégies d'interventions des pays de la sous-région et autres parties prenantes dans le secteur forêts et environnement en Afrique Centrale, avec pour finalité que les ressources forestières bassin du Congo soit gérées durablement et d'une manière concertée pour le bien-être de leurs populations, pour la conservation de la diversité biologique et pour la sauvegarde de l'environnement mondial. »

Marie-Thérèse Chantal Mfoula, la Secrétaire générale de la CEEAC, réaffirme que « la 18e réunion des Parties du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo qui nous réunit ce jour à Bruxelles sur le thème « Vers un avenir durable pour les forêts du Bassin du Congo, leurs habitants, leur flore et leur faune » revêt une grande importance pour notre sous-région de l'Afrique Centrale. Avant d'ajouter que, pour la CEEAC, ce thème s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de son mandat statutaire qui est de promouvoir tous les domaines susceptibles de contribuer au développement économique de ses Etats membres, à l'intégration régionale et à l'amélioration des conditions de vie de ses populations. »

« Des centaines d'experts en Afrique et de par le monde se sont penchés sur cette problématique. Aujourd'hui les stratégies à adopter et les mesures à prendre pour sauver ce patrimoine unique de l'humanité sont bien connues. Nous savons ce qu'il faut faire, mais on est loin de le faire suffisamment fort et bien. » a déclaré François-Xavier de Donnea, ministre d'Etat et Facilitateur Belge du PFBC dans son mot de circonstance.

La 18^{ème} RdP du PFBC a été consacrée pour l'essentiel à un dialogue politique de haut niveau avec les membres des pays et organisations membres du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo concernant la protection des forêts du bassin du Congo et de leur biodiversité qui, après des fructueux travaux et débats, a débouché par une « Déclaration de Bruxelles » qui fera date, à en croire les participants.

A noter que Bruxelles a réuni plus de 450 participants, représentants des organisations internationales, ONG, des partenaires multilatéraux, des organisations de la société civile, le monde académique et scientifique et le secteur privé et des médias.

Wilfrid Lawilla DIANKABAKANA à Bruxelles

Respectez et faites
respecter votre
faune et votre flore
pour les générations
actuelles et futures



AfriquEnvironnement

MAGAZINE

Membre du RECEIAC



Agence
d'Information
Environnementale

Plus d'actualités,
plus de reportages vidéos,
votre agenda d'activités internationales,
vos grandes interviews,
et bien d'autres rubriques.

disponible sur :

www.afriquenvironnementplus.info

contact@afriquenvironnementplus.info

LA 18ÈME RÉUNION DES PARTIES DU PARTENARIAT POUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO EN 24 HEURES.



Bureau de la Facilitation du PFBC



La plénière de la 18ème RdP



Réunion des collègues du PFBC

Ouverts le 27 novembre 2018 au Musée Royal de l'Afrique Centrale (Tervurin), les travaux de la 18ème Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) se sont terminés le 28 novembre courant au palais Palais d'Egmont, sanctionnés par une déclaration de Bruxelles.

Organisée chaque année, la Réunion des Parties du PFBC est la plus haute instance décisionnelle du PFBC et réunit des chefs de Gouvernement, des ministres et des hauts fonctionnaires multilatéraux ainsi que les ONG, institutions spécialisées, venus de l'Afrique, de l'Europe, et ailleurs. Cette année, les assises de Bruxelles ont connu deux temps forts : - Une journée « scientifique/secteur privé » et conférences PFBC et - Un segment politique comprenant une session plénière et un dialogue politique de haut niveau.

La première journée, la RdP18 du PFBC s'est tenue au Musée Royal de l'Afrique Centrale (Tervurin). Ces travaux consacrés aux échanges techniques, articulés autour d'une journée "scientifique" et du "secteur privé" (segment technique), dont les conclusions et recommandations ont permis d'alimenter les débats qui ont débouché sur de nouveaux engagements qui devraient permettre la préservation des forêts du Bassin du Congo, considéré comme un patrimoine de l'humanité.

A noter que la journée scientifique s'inscrivait pleinement dans la feuille de

route de la Facilitation belge du PFBC. La recherche sur les forêts du bassin du Congo doit servir à définir les priorités d'action et de tirer quand il le faut les sonnettes d'alarme pour que les décideurs politiques prennent conscience de la situation et agissent en conséquence.

Le choix du Musée Royal de l'Afrique centrale pour la tenue de la première journée de RdP18-PFBC n'est pas du hasard dans la mesure où Les activités du musée sont en ligne avec les objectifs du Partenariat qui organise cette réunion. A en croire Guido Gryseels, directeur général du Musée de Tervurin, « Notre musée depuis 120 ans, est actif dans le domaine de la biologie du bois et nous sommes très actifs dans les recherches sur les forêts du Bassin du Congo, dans plusieurs domaines. »

Au cours de cette première journée, plusieurs thématiques ont été abordées telles que le changement climatique, le braconnage et viande de brousse, les biens et services Ecosystèmes, les facteurs de déforestation : sommes nous sur la bonne voie ? Ou encore, l'application de la législation sur le commerce de la faune. Celles-ci animées par de différentes structures au cours de panels tels que la

réunion des collègues des bailleurs ; la 5ème réunion du Conseil du PFBC ; le secteur privé, etc.

Les travaux de la deuxième journée se sont tenus au Palais d'Egmont à Bruxelles. Cette journée a été consacrée à la cérémonie solennelle de la 18ème réunion des parties du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo.

Ce segment hautement politique a connu deux temps forts : le premier marqué par des discours de différentes autorités belges avec le discours d'ouverture du ministre d'Etat, Facilitateur Belge, François-Xavier de Donnea.

Ensuite, les travaux en plénière qui ont été sanctionnés par des recommandations et engagements reconstitués dans un document appelé « Déclaration de Bruxelles. »

Continuité dans l'engagement des Partenaires du PFBC

Pour le premier ministre belge, Charles Michel, Cette réunion représente une occasion unique d'œuvrer en faveur d'un

avenir durable pour cet immense massif forestier tropical, pour ses nombreux habitants ainsi que pour sa végétation luxuriante et sa faune d'une riche diversité. « La tenue de cette réunion à Bruxelles n'est pas un hasard tant les liens que la Belgique entretient avec l'Afrique centrale sont nombreux et profonds. La relation historique que notre pays a pu tisser avec les parcs naturels de la région a indéniablement participé au développement de l'expertise belge sur l'Afrique centrale. » a-t-il déclaré.

Son Altesse Royale, Marie Esmeralda, pour sa part, a loué le Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo, qui « est une initiative unique et essentielle : Unique parce qu'elle rassemble non seulement plusieurs pays, mais aussi des organisations de la société civile, des ONGs, les membres des populations locales, des entreprises privées, des universités et des centres de recherche. Et Essentielle parce qu'elle a pour objectif, la protection de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et la pauvreté, de même que la promotion du développement durable. »

M. Amandin Rugira, Ambassadeur du Rwanda en Belgique, pense qu'un arrêt serait nécessaire « apprécier le chemin parcouru ensemble à travers une évaluation de l'impact ou mieux de l'apport des membres dans le cadre de leur mission, d'appuis à la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC, document qui définit les stratégies d'interventions des pays de la sous-région et autres parties prenantes dans le secteur forêts et environnement en Afrique Centrale, avec pour finalité que les ressources forestières bassin du Congo soit

gérées durablement et d'une manière concertée pour le bien-être de leurs populations, pour la conservation de la diversité biologique et pour la sauvegarde de l'environnement mondial. »

Marie-Thérèse Chantal Mfoula, la Secrétaire générale de la CEEAC, réaffirme que « la 18e réunion des Parties du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo qui nous réunit ce jour à Bruxelles sur le thème « Vers un avenir durable pour les forêts du Bassin du Congo, leurs habitants, leur flore et leur faune » revêt une grande importance pour notre sous-région de l'Afrique Centrale. Avant d'ajouter que, pour la CEEAC, ce thème s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de son mandat statutaire qui est de promouvoir tous les domaines susceptibles de contribuer au développement économique de ses Etats membres, à l'intégration régionale et à l'amélioration des conditions de vie de ses populations. »

« Des centaines d'experts en Afrique et de par le monde se sont penchés sur cette problématique. Aujourd'hui les stratégies à adopter et les mesures à prendre pour sauver ce patrimoine unique de l'humanité sont bien connues. Nous savons ce qu'il faut faire,

mais on est loin de le faire suffisamment fort et bien. » a déclaré François-Xavier de Donnea, ministre d'Etat et Facilitateur Belge du PFBC dans son mot de circonstance.

La 18ème RdP du PFBC a été consacré pour l'essentiel à un dialogue politique de haut niveau avec les membres des pays et organisations membres du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo concernant la protection des forêts du bassin du Congo et de leur biodiversité qui, après des fructueux travaux et débats, a débouché par une « Déclaration de Bruxelles » qui fera date, à en croire les participants.

A noter que Bruxelles a réuni plus de 450 participants, représentants des organisations internationales, ONG, des partenaires multilatéraux, des organisations de la société civile, le monde académique et scientifique et le secteur privé et des médias.

Wilfrid Lawilla DIANKABAKANA à Bruxelles

18ème Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

ILS ONT DIT



M. Charles Michel, Premier Ministre Belge

« ...La tenue de cette réunion à Bruxelles n'est pas un hasard tant les liens que la Belgique entretient avec l'Afrique centrale sont nombreux et profonds. La relation historique que notre pays a pu tisser avec les parcs naturels de la région a indéniablement participé au développement de l'expertise belge sur l'Afrique centrale... Si la Belgique n'a pas de leçon à donner, elle a une expérience à partager : celle d'une intégration régionale qui promeut la stabilité, la paix et la prospérité... » ■



Son Altesse Royale Princesse Marie-Esméralda du Royaume de Belgique

« ...Notre futur dépend des forêts en raison de leur rôle de régulateur de climat, en raison de leur biodiversité que nous dépendons tous, pour notre oxygène, pour notre nourriture, pour notre peau, pour notre survie. Et si l'on surnomme habituellement l'Amazonie le poumon vert du monde. Le Bassin du Congo est certainement le deuxième poumon ou plutôt le cœur vert de notre monde. Pour son exceptionnelle biodiversité et son action de capteur de carbone... » ■



M. Amandin Rugira, Ambassadeur du Rwanda auprès du Royaume de Belgique, Représentant la Présidence en exercice de la COMIFAC

« Je n'ai certainement pas besoin de rappeler que les signes d'essoufflement pour cette plateforme mise en place pour augmenter l'efficacité de programmes et des initiatives de ses membres en favorisant le dialogue, la collaboration et la communication entre eux, méritent d'être corrigés, car notre responsabilité commune est engagée et nous ne pourrions non plus trouver des justifications devant les générations futures, qui nous ont léguées cette planète et dont nous sommes responsables de sa gestion. » ■



Madame Marie Thérèse Chantal MFOULA, Secrétaire Général Adjoint de la CEEAC

« En même temps, depuis des années, les pays du Bassin du Congo, occupent toujours la dernière position par rapport aux pays des 2 autres massifs forestiers tropicaux tant pour la production que pour les exportations des produits de bois. Pour illustration, en 2016, la production des pays de l'Afrique Centrale était de 7,5 millions mètres cubes de grumes contre 175 millions et 40 millions mètres cubes de grumes pour l'Asie Pacifique et pour l'Amazonie. De même pour les exportations des produits de bois tropicaux, la part des pays du Bassin du Congo en 2016 a été de l'ordre de 20% pour les grumes, 11% pour les sciages, 17 % pour les placages et 1% pour les contreplaqués. » ■



M. François-Xavier de DONNEA, Ministre d'Etat et Facilitateur Belge du PFBC

« ...Voulons-nous que les éléphants et les rhinocéros deviennent les dinosaures du XXIème siècle ? Nos descendants nous le reprocheront vivement ! Sans volonté politique forte au plus haut niveau, la protection des forêts en Afrique et ailleurs échouera donc... » ■



Rosalie MATONDO, Ministre de l'Economie Forestière du Congo

« La réunion de Bruxelles se tient dans un contexte où les forêts du Bassin du Congo sont en proie à des défis majeurs générés par les politiques de diversification économique en cours dans cet espace géographique se traduisant entre autres par la superposition d'usage entre les activités forestières et les secteurs tels que les mines, l'agro-industrie, les infrastructures, etc.... ces élan de diversification motivée par une ambition légitime d'émergence économique dans un horizon moyen terme n'était pas aussi forte que de nos jours, au moment du lancement du PFBC... » ■



**M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONEA,
MINISTRE D'ETAT BELGE, FACILITATEUR POUR LE
PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO**



M. François-Xavier de Donea, ministre d'Etat belge, Facilitateur pour le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

Afrique Environnement plus : Quel est, pour la Belgique d'abord, les enjeux de cette 18^{ème} réunion des parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) ?

François-Xavier de Donea : pour la Belgique, il y a plusieurs enjeux : premièrement, je crois que c'est celui d'aider les pays membres de ce partenariat à mieux défendre davantage les forêts que par le passé. C'est dans l'intérêt de ces pays et de la Belgique, parce que la disparition des forêts a un impact sur le dérèglement climatique. Et s'il y a dérèglement climatique, c'est toute la planète qui en souffre sans exception. Donc, nous avons également un intérêt égoïste à faire en sorte que l'on puisse sauver ces forêts.

Deuxièmement, nous avons également la volonté d'apparaître en Afrique comme un partenaire très actif dans la préservation de l'environnement et aussi dans la défense de la faune, de la flore et des populations locales qui vivent de ces forêts, parce qu'on ne peut pas sauver les forêts sans évoquer ces populations locales. La Belgique veut, en organisant ce genre de Conférence, démontrer qu'elle est aux côtés des africains pour les aider à leur lutte dans l'intérêt également de la biodiversité et des populations locales.

Pour résumer, d'une part, c'est contribuer à la solution d'un problème d'importance planétaire qui est la déforestation qui a des conséquences en terme de dérèglement climatique touchant toute la planète ; deuxièmement c'est aussi la volonté de démontrer que l'on est impliqué en Afrique et que l'on peut apporter des parties de solutions aux populations locales pour les aider dans leur développement et

dans la défense de l'environnement.

Nous avons assistés à une cérémonie d'ouverture marquée par une pléthore des déclarations. Pensez-vous qu'au-delà de cette dynamique lancée, que les pays du Bassin du Congo reprennent confiance à l'institution qu'est le PFBC dans son rôle de facilitateur pour changer la donne au niveau sous régional ?

Je crois qu'ici à Bruxelles, nous avons remis le dialogue politique au cœur des travaux du partenariat. Et ce dialogue doit être à la fois Sud-Sud et Nord-Sud. Je pense que tous les pays de la région affirment aujourd'hui qu'ils ne peuvent plus résoudre le problème sans des partenariats avec leurs voisins et sans un partenariat Nord-Sud. Ce partenariat Nord-Sud doit être constitué, à la fois par des apports techniques et financiers. Mais aussi, par des combats visant par exemple à l'échelle mondiale à lutter contre le trafic illégal de bois et de produits d'espèces naturelles protégées. Donc que, je pense que tous les discours font apparaître le fait que, il y a une confiance de l'importance de l'enjeu, de l'urgence de trouver des solutions, et de l'impossibilité de trouver des solutions en dehors des partenariats régionaux et Nord-Sud.

On a suivi des pays, lors de leur échange, sollicité une nouvelle forme de partenariat, d'engagement beaucoup plus axé sur des résultats. Dans cette logique, nous avons assistés également à la signature d'un certain nombre des contrats avec l'Union Européenne. Pensez-vous que les pays d'Afrique Centrale sont à même de pouvoir assoir les politiques nouvelles en matière de conservation ?

Je le crois que c'est une question de volonté politique. On sait ce qu'on doit faire, il y a eu des centaines des chercheurs et des fonctionnaires qui se sont planchés

sur la nature des problèmes et des types de solutions à apporter pour les résoudre. Donc, on sait ce qu'il faut faire et le problème c'est de le faire. Et pour le faire, il faut des volontés et politiques forts au sommet de l'Etat. Je crois que ce qui est essentiel pour le futur ça sera un engagement politique ferme de tous les Etats de la sous région qui doivent stimuler l'action de leurs Gouvernements dans ce domaine et également avoir le courage de réprimer fermement tous ceux qui trichent par rapport à ces enjeux environnementaux.

Donc je crois qu'il faut que ceux qui commettent des crimes ou des délits environnementaux soient également fermement punis quels que soient leurs rangs dans la hiérarchie nationale. Et donc je pense ça, ça ne peut se faire que grâce à une volonté forte des Chefs d'Etats. Donc je pense qu'il y a une énorme responsabilité qui repose sur les épaules des Chefs d'Etat africains, beaucoup ont, aujourd'hui, une très forte volonté, mais il faut que ça se généralise à tout le monde et cette volonté se traduit en acte concret. Parce que si les ministres et les administrations sentent que le Chef ne les soutient pas dans la lutte pour la préservation de la biodiversité, des forêts et de l'environnement, et bien, ils vont être démotivés. Donc, je pense que tout doit venir du Sommet ; c'est très important.

Qu'est-ce que vous attendez de la Déclaration de Bruxelles une fois close la réunion de Bruxelles ?

La Déclaration réaffirme la situation, une série de choses essentielles sur lesquelles

toutes les parties du PFBC sont d'accord. Le PFBC compte aujourd'hui 116 membres. Donc les dix Etats qui étaient présents à Bruxelles : la COMIFAC, la CEEAC, les organisations internationales, les ONG internationales, le secteur privé, la communauté scientifique. Toutes ces parties qui constituent les 116 membres du partenariat sont derrière et donc réaffirment les principes. C'est parfois important de réaffirmer les principes parce que si on n'a pas de principes on est déboussolé. Les principes c'est la boussole de l'action.

A l'issue de votre tournée africaine, une initiative a été projetée, celle de la tenue à Ndjamena, en janvier 2019, de la conférence spéciale sur la criminalité faunique. Que faut-il encore attendre de plus de cette conférence ?

Cette conférence de Ndjamena est à la fois thématique et sous régionale qui veut trouver des solutions à un problème majeur et très concret qui est la circulation de bande armée dans la sous-région partant au nord du Niger, du Tchad, du Soudan et au sud du Cameroun, de la Centrafrique, de la RDC et du Sud du Soudan. Cette sous-région a des effets extrêmement néfastes pour la faune, les populations locales qui sont souvent molestées par ces bandes armées ou pire que molestées. Donc, il faut absolument trouver des solutions concrètes. Et le but de cette réunion de Ndjamena, se focaliser sur cette thématique particulière à savoir la lutte contre les bandes armées circulant dans la région, braconnant et molestant les populations et volant également les bétails. Aussi, d'élaborer un plan de bataille concrète.

La société civile attend une forme de collaboration plus structurée car elle a observé que le chemin est assez long en termes d'approche avec les institutions et les institutions qu'est le canal imposé pour une forme de collaboration. Quel est le regard portez-vous ? Quelle force pensez-vous qu'elle puisse dégagée dans cette dynamique ?

Je crois que la société civile c'est d'abord un rôle essentiel de sonneur d'alerte. Elle est très importante parce qu'elle est composée d'électeurs qui peuvent sanctionner également lors des élections. Ces électeurs peuvent également faire entendre leurs voix lors des élections pour sanctionner les Gouvernements qui ont été inactifs ou inefficaces. Je pense aussi que la société civile a un rôle très important pour sensibiliser les communautés locales à la nécessité de sauver les forêts et pour leur expliquer qu'elles gagneront plus à long terme en les préservant que ce qu'elles gagneront à court terme en les détruisant.

Là, je crois que la société civile a un rôle pédagogique d'une extrême importance et ce sont deux rôles vraiment essentiels à mes yeux : celui de lanceur d'alerte et d'une part et d'autre part, le fait de conscientiser, d'avoir un rôle de pédagogue à l'égard des communautés locales par rapport à la nécessité de préserver les forêts.

Raoul SIE MENI



No comment..



Déclaration de Bruxelles

18^{ème} Réunion des parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

Les pays et organisations membres du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, réunis à Bruxelles dans le cadre de la 18^{ème} réunion des Parties, auxquels s'associent les participants au dialogue politique de haut niveau organisé à cette occasion par la facilitation belge du PFBC :

- A. Rappelent que les forêts du Bassin du Congo, qui forment le second massif forestier tropical de la planète et s'étendent sur deux millions de km², sont le cadre de vie de trente millions de personnes, constituent un pôle de biodiversité unique au monde, contribuent aux efforts globaux en vue de l'atténuation du changement climatique et représentent un réservoir de ressources renouvelables pour le développement durable des pays d'Afrique centrale;
- B. Estiment que, gérées durablement en tant que ressources renouvelables, notamment dans les aires protégées, ces forêts sont à même de constituer un formidable vecteur de croissance économique et de création de richesses pour les populations actuelles et futures des pays d'Afrique centrale ;
- C. Soulignent que la mise en œuvre de cadres de gouvernance efficaces, impliquant une participation active de la société civile, des peuples autochtones, des communautés locales, des femmes et des jeunes, est nécessaire pour protéger le potentiel des forêts du bassin du Congo et pour empêcher un appauvrissement irréversible de leur biodiversité abondante et exceptionnelle;
- D. Réaffirment leur engagement permanent à œuvrer à la conservation et à la gestion durable des forêts du bassin du Congo, de la riche biodiversité qu'elles abritent, et de leur potentiel pour améliorer les conditions et les modes de vie de toutes les populations qui, localement et à travers le monde, bénéficient de leurs ressources et de leurs services éco systémiques ;
- E. Réaffirment:
 - L'importance à accorder à une application efficace des cadres juridiques et réglementaires nationaux, qui doivent constituer le principal pilier de gouvernance pour entretenir les valeurs économiques, biologiques et culturelles des ressources naturelles renouvelables des forêts du bassin du Congo ;
 - Le rôle de la gestion durable des forêts dans le contexte des efforts globaux pour lutter contre le changement climatique ;
 - L'importance du fonctionnement efficace des organisations régionales dédiées à la conservation des forêts d'Afrique centrale et de leurs valeurs, et considèrent à cet égard les engagements pris par les Etats d'Afrique centrale dans la déclaration de Yaoundé (1999), dans le traité instituant la COMIFAC (2005) et dans la décision faisant de la COMIFAC un organisme spécialisé de la CEEAC (2007) ;
- F. Considèrent que les partenariats entre pays d'Afrique centrale et avec la communauté internationale, en ce compris les financements, jouent un rôle essentiel dans les efforts que ces pays mettent en œuvre pour conserver et gérer durablement leurs ressources naturelles;
- G. Considèrent que les nombreuses conventions et initiatives intergouvernementales, internationales et/ou régionales consacrées au développement durable à l'échelle globale peuvent d'une part renforcer les efforts nationaux et les partenariats bilatéraux qui appuient la mise en œuvre de cadres de gouvernance propices à la gestion durable dans les forêts du Bassin du Congo ; et d'autre part contribuer à la réalisation des objectifs du développement durable ;

1. En ce qui concerne les efforts de **conservation et de gestion durable des écosystèmes, de la biodiversité et des exceptionnelles ressources fauniques** des forêts du Bassin du Congo :
 - Notent que le Conseil de sécurité des Nations Unies a établi que le trafic d'espèces sauvages issues des forêts du Bassin du Congo alimente les conflits et menace la sécurité régionale et nationale. Le trafic des espèces sauvages et l'exploitation des ressources naturelles peuvent également financer des milices et des groupes armés ;
 - Soulignent l'importance de mettre en œuvre des efforts intersectoriels concertés en vue de combattre le braconnage transfrontalier en Afrique centrale, en mobilisant notamment les Ministères chargés de l'Environnement et des Forêts, de la Défense, de l'Agriculture, ainsi que les Ministères de la Justice et de l'Intérieur ;
 - Soulignent que les pays destinataires des trafics et les agences internationales (telles que la CITES) ont un rôle dans la mise en œuvre d'approches visant à améliorer la surveillance, à dissuader les trafics, et à appuyer les cadres opérationnels sous-régionaux de lutte anti-braconnage ;
 - Rappelent que l'exploitation forestière illégale et les autres pratiques illégales d'exploitation des terres et des ressources naturelles menacent les forêts du bassin du Congo, affaiblissent l'état de droit et peuvent également constituer une source de conflits ;
2. En ce qui concerne la **contribution du secteur privé** à la gestion durable des forêts et des autres ressources naturelles exploitées dans le bassin du Congo :
 - Encouragent le secteur privé à œuvrer dans la transparence et à participer aux initiatives d'encadrement volontaire des bonnes pratiques qui existent dans la plupart des secteurs économiques impactant les forêts du bassin du Congo;
 - Soulignent que le développement de modèles économiques durables par le secteur privé nécessite des cadres politiques, juridiques et fiscaux clairs et stables, notamment en matière d'aménagement du territoire, et encouragent les pays d'Afrique centrale et leurs partenaires internationaux à œuvrer en ce sens ;
3. En ce qui concerne les efforts communs déployés dans le bassin du Congo pour **lutter contre le changement climatique** :
 - Encouragent la coordination et la cohérence des stratégies, des programmes d'appui et des mécanismes de financement, selon les cas, dans les pays du Bassin du Congo, notamment au niveau du processus REDD+ (Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation), de la formulation des CDN (Contributions Déterminées au niveau National, dans le cadre de l'Accord de Paris), et de la mise en œuvre du défi de Bonn (restauration des paysages forestiers) ;
 - Mettent en exergue le rôle clé des tourbières du bassin du Congo dans les stratégies d'atténuation et d'adaptation, et appellent à l'adoption d'approches pour leur gestion durable;
4. En ce qui concerne la **contribution de la recherche scientifique et des institutions de formation** à la conservation et à la gestion durable des forêts du bassin du Congo :
 - Se réjouissent de la diversité des initiatives de recherche visant à améliorer les connaissances sur les dynamiques biologiques et environnementales qui conditionnent le maintien et le renouvellement des ressources naturelles des forêts du Bassin du Congo ; notamment en ce qui concerne la contribution de ces forêts aux efforts d'atténuation du changement climatique ;
 - Apprécient et encouragent les efforts communs des organismes de recherche et des institutions de formation des pays d'Afrique, d'Europe et d'Amérique visant à avoir recours à une stratégie commune et à mettre en place un réseau international spécifiquement dédié aux études interdisciplinaires sur la valorisation et la préservation des ressources naturelles des forêts du Bassin du Congo.

« 18ème RdP du PFBC : Quelques déclarations »



M. Günter NOOKE, Représentant personnel de la Chancelière fédérale allemande, Délégué du BMZ pour l'Afrique

« ...En ce qui concerne le bassin du Congo, je tiens à souligner l'importance de notre coopération au développement dans la région: le BMZ investit actuellement plus de 2 milliards d'euros dans le secteur forestier. Près de 300 millions d'euros vont directement dans le bassin du Congo, en plus des paquets nationaux d'initiatives multilatérales telles que le FCPF, que l'Allemagne soutient de manière significative... Nous poursuivons plusieurs objectifs dans le cadre de notre engagement dans le bassin du Congo... » ■



Mme Christine DAWSON, Directeur de l'Office de la Conservation et de l'Eau, Bureau des Océans et des Affaires Scientifiques et Environnementales Internationales, Département d'État des États-Unis d'Amérique.

« ...les premiers résultats des études récentes montrent, malgré une diminution importante, les éléphants et les singes survivent bien dans la plupart des zones protégées par le gouvernement américain. Et donc, 60% d'éléphants des forêts, 80% des gorilles de l'Afrique occidentale et 66% des chimpanzés d'Afrique centrale vivent dans un contexte qui bénéficie de l'assistance du gouvernement américain... » ■



Claude-France ARNOULD, Ambassadrice de France en Belgique

« ...En Afrique centrale, la France contribue à faire converger les politiques forestières des pays de la région au sein de COMIFAC et du PFBC. Nous efforçons aussi d'orienter notre aide publique au développement sur ce thème avec des engagements concrets sur la période 2000-2017 de près de 30 millions d'euros en faveur des pays et institutions du bassin du Congo, les projets financés concernent principalement l'aménagement forestier des aires protégées, l'appui à l'administration pour améliorer la gouvernance du secteur et l'appui aux filières. » ■



Mme Ingrid SCHULERUD, Ambassadeur de Norvège en Belgique

« ...la gestion durable des forêts du Bassin du Congo est plus urgente aujourd'hui que jamais...la gestion durable permettra de maintenir le style de vie des populations qui vivent autour des forêts. Les produits du bois représentent une contribution importante à l'économie nationale au développement économique et social pourra être durable pour autant que les ressources forestières soient protégées... » ■

Mme Mechtild RÖSSLER, Directrice du Centre du patrimoine mondial (UNESCO)

« ...L'importance des forêts du bassin du Congo pour la planète n'est plus à démontrer. Ce deuxième « poumon » de la Terre abrite non seulement une biodiversité unique mais fournit des services d'écosystème indispensables tant sur le plan régional que mondial. C'est pour son intérêt mondial que le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo a été créé au Sommet de la Terre en 2002... Les forêts du bassin du Congo et leur biodiversité sont un patrimoine commun, et leur conservation est une responsabilité partagée. C'est dans l'esprit de ce partenariat que l'UNESCO reste engagée et perpétue ces efforts. » ■



M. Ousmane DORE, Directeur général pour l'Afrique Centrale (BAD)

« En ce qui concerne le partenariat, nos financements visent à créer une synergie et une complémentarité dans les interventions. Dans nos opérations à venir, nous entendons poursuivre l'approche faire-faire qui consiste à signer des conventions avec les partenaires techniques nationaux et internationaux pour exécuter nos programmes sur le terrain... Comme Banque de développement, nous considérons la pauvreté comme l'une des principales causes de dégradation des forêts. C'est ainsi que dans nos programmes d'intervention dans le bassin du Congo, nous mettons en place un Fonds de développement local à travers lequel nous finançons des opérations au bénéfice des communautés pour améliorer la santé, l'éducation, les activités productives telle que la pêche, l'agriculture avec un ciblage aux couches vulnérables comme les femmes et les jeunes. » ■



M. Loïc BRAUNE, Spécialiste Senior des Ressources Naturelles (Banque Mondiale)

« En effet, les impacts du changement climatique dans le bassin du Congo se révèlent chaque jour plus importants. Au-delà des risques de voir certains écosystèmes de la sous-Région disparaître à courte échéance, la modification du front intertropical et donc du rythme des pluies sur tout le continent – et en particulier dans le Sahel – est peut-être l'un des enjeux les plus graves, avec des conséquences directes sur les populations, avec des risques politiques et sécuritaires dans toute l'Afrique, et plus largement avec un risque d'impact fort sur les dynamiques de migration... et nous envisageons plus de 200 million de dollars d'investissement pour des systèmes de production agroforestiers durables. » ■



Honorable Heidi HAUTALA, Vice-Président du Parlement Européen

« ...les pays en développement en général sont les premiers à être touchés...la plupart des économies des pays en développement repose en grande partie en utilisation de capital naturel. Le bassin du Congo est au centre de tous ses défis avec ses forêts... » ■





Madame Marie Thérèse MFOULA
Secrétaire Générale Adjoint de la CEEAC en charge du Département Intégration Physique Economique et Monétaire (DIPEM)



Entretien avec Madame Marie Thérèse MFOULA

Secrétaire Générale Adjoint de la CEEAC en charge du Département Intégration Physique Economique et Monétaire (DIPEM)



Madame la Secrétaire général Adjoint, quels sont les enjeux de cette 18ème Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo pour les Etats membres de la CEEAC et plus particulièrement le Secrétariat général de la Communauté ?

La sous-région accorde une grande importance à ces assises de la 18ème Réunion des Parties du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo qui est une plateforme de concertation pour la conservation, pour la gestion durable des forêts du Bassin du Congo. C'est le deuxième poumon vert du monde après l'Amazonie dont ces forêts jouent un rôle majeur dans la régulation du climat mondial en raison de son faible taux de dégradation et la présence des tourbières abritant 30 milliards de tonnes de CO2. Il s'agit donc pour les pays d'Afrique Centrale, où les Chefs d'Etat ont exprimé une forte volonté politique d'assurer cette préservation, de voir la solidarité internationale les accompagner dans les actions à mener qui permettront non seulement de conserver, mais de concilier les défis de conservation, de gestion durable des forêts et leur volonté d'assurer le développement économique de la sous-région afin d'améliorer les conditions de vie des populations.

Cette réunion se tient dans un contexte assez spécifique. le PFBC existe depuis 2012 en Afrique Centrale, comment appréciez-vous le cadre de collaboration entre la CEEAC et cette plateforme autour desquelles se regroupent plus d'une centaine de membres au sein de ce partenariat ?

Ce partenariat est constitué de plusieurs acteurs que sont : des politiques, des acteurs de la société civile, des grands organisations internationales, des partenaires techniques financiers, bilatéraux et multi latéraux, comme l'Union Européenne, coopération allemande, USAID et toutes ces grandes organisations non gouvernementales qui travaillent dans le secteur des forêts, de la conservation, des problèmes de lutte contre la criminalité faunique et la recherche même. Nous trouvons également le secteur privé qui travaille sur la transformation des produits du bois et des produits forestiers non ligneux. Comme vous le savez tous ses acteurs sont regroupés au sein de plusieurs collèges dont le Collège N°1 qui réunit la CEEAC, la COMIFAC et nos Etats membres.

Dans le fonctionnement de la nouvelle organisation du PFBC amorcée par la Facilitation de l'Union européenne, nous avons apprécié la mise en place du dialogue politique, mais qui était faible lors de la 16ème et 17ème réunion. Ici

à Bruxelles, nous avons apprécié le renforcement de ce cadre politique, mais qui s'accroît maintenant avec le Royaume de Belgique.

Pour la CEEAC, le dialogue politique est très important en raison des enjeux liés à la gestion durable des forêts du bassin du Congo. Car nous sommes persuadés de l'importance des actions des gouvernements auxquelles il faut bien entendu associer les ONG locales.

Parmi ces enjeux, il y a des questions liées à l'éco sécurité avec la criminalité faunique qui est en train de se développer avec des bandes armées qui circulent dans nos pays et qui mettent en péril la paix et la sécurité, la stabilité de nos Etats. Donc, il faut non seulement préserver les forêts, préserver les ressources naturelles, mais également assurer la paix des territoires et des populations. Nous nous félicitons donc du fait qu'après que la CEEAC ait organisé une réunion sur l'éco sécurité à Ndjamena en 2017, la facilitation belge se propose d'organiser une conférence internationale au niveau ministérielle du 23 au 25 janvier 2019 à Ndjamena. La CEEAC a été sollicitée pour accompagner les actions à mener dans le cadre de ces assises. Nous sommes disposés à apporter notre expérience puisque nous avons déjà bénéficié non seulement de l'appui de l'Union Européenne dans ce domaine, mais également de la Banque Africaine de Développement.

Une déclaration est rendue ici à Bruxelles, alors quelle regard portez-vous sur ce document aussi stratégique pour la clôture de cette 18ème réunion ?

La Déclaration de Bruxelles qui sera adoptée cet après-midi, qui est encore en cours de finalisation, est une espèce de feuille de route qui permettra à mener des actions et définir les grands axes prioritaires visant à prendre en compte tous les nombreux défis liés à la gestion durable des ressources des forêts du bassin du Congo. Il est question de trouver un modèle de développement économique visant à concilier préservation de la forêt et développement économique et lutte contre la criminalité faunique et développement de l'écotourisme par exemple. Il est également question de voir comment mettre en place des Centre

de recherche et de formation dans les différents nouveaux secteurs nécessaires à l'éco-sécurité, à l'économie verte et à l'économie bleue. Cette déclaration vise également à poser les bases d'une nouvelle collaboration entre les Etats membres des forêts du Bassin du Congo de la sous-région Afrique Centrale et les partenaires puisque ces forêts-là sont devenues indispensables pour toute la planète. Nous avons des grands axes qui ont été énumérées mais qui seront déclinées en actions par la suite avec les détails et les concertations à venir.

Justement en rapport avec les initiatives de la CEEAC, notamment la mise en place du Fond pour l'Economie Verte en Afrique Centrale (FEVAC), comment est-ce que la CEEAC entrevoit la pléthore des acteurs au sein de ce partenariat qui sont également des pourvoyeurs de fonds?

Comme vous le savez, le Fond pour l'Economie Verte en Afrique centrale a été créé en 2015 par une décision des Chefs d'Etat dans le but de mobiliser des ressources destinées à financer plusieurs programmes et projets sectoriels de l'économie verte. Parmi ces programmes, figurent le programme sur l'économie des produits forestiers non ligneux, celui sur l'économie du bois, celui sur l'écotourisme et celui sur l'économie des énergies renouvelables. Le but de ces programmes est d'accompagner la diversification des économies de nos Etats membres. Avec les autres initiatives, la CEEAV va établir des collaborations pour travailler en synergie et de façon complémentaire pour assurer la mise en œuvre effectivement de ces différents projets qui ont été identifiés déjà. Rapidement, la CEEAC se propose initialement d'opérationnaliser l'Unité de Démarrage du Fonds pour l'Economie Verte en Afrique centrale (UD-FEVAC) dont le but est, entre autres, la réalisation des études de faisabilité des différents programmes et projets qui ont été identifiés, en vue de parvenir à la connaissance des ressources financières nécessaires pour leur mise en œuvre en lien avec les attentes des Etats et les besoins des populations riveraines

Propos recueillis par Raoul SIEMENI



Livraison à Domicile

De vos courses et commandes en lignes à partir de 1.500 FCFA
Tél : 06 901 64 64



Effectuez en toute simplicité vos achats sur notre application mobile **City Guide Congo** et sur notre site web www.citymarketcongo.com

Livraison rapide, sûre et sécurisée

RDP18-PFBC : LES MINISTRES DE LA COMIFAC ONT JETÉ DE BASE POUR UNE BONNE GESTION DES ÉCOSYSTÈMES.



La valorisation durable des ressources forestières, la mobilisation des financements, la lutte contre le braconnage et la gouvernance ont été au centre des débats de la réunion ministérielle en charge des Forêts et de l'Environnement d'Afrique Centrale de la CEEAC et de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), tenue le 27 novembre 2018 à Bruxelles dans le cadre de la 18ème réunion des parties du PFBC

Cette rencontre avait pour objectif d'identifier et adopter les éléments de langage qui ont permis comme matière pour la tenue du Dialogue politique multi acteurs de haut niveau qui s'est tenu le 28 novembre 2018 dans la capitale belge, parmi ceux éléments, quatre volets ont été jugés pertinents pour la sous-région Afrique Centrale au vu de leur importance pour le développement économique et social des pays de la sous-région eu égard aux enjeux environnementaux, entre autres :

S'agissant de la Valorisation durable des ressources forestières et industrialisation du bois en Afrique Centrale, les ministres ont reconnu les efforts fournis

par les pays d'Afrique Centrale dans la mise en œuvre des stratégies nationales d'industrialisation de la filière bois pour promouvoir la valorisation plus poussée du bois allant des mesures d'incitations fiscales, à l'interdiction d'exportation du bois brut. Aussi, ils ont reconnu les efforts de la COMIFAC en matière de gestion durable des Produits forestiers non ligneux (PFNL), notamment les Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des PFNL d'origine végétales ;

Ainsi, les pays d'Afrique Centrale représentés à Bruxelles par les ministres en charge de l'environnement et forêts ont encouragé les opérateurs du secteur privé à les appuyer dans leurs efforts en investissant davantage dans les équipements et outils industriels pour subvenir au besoin en investissement et satisfaire à la production industrielle additionnelle du bois à l'horizon 2030, avant d'exhorter les partenaires au développement à les soutenir dans le domaine de la formation forestière notamment, la création des institutions de formation sur les métiers du bois, la gestion environnementales et le renforcement des capacités des cadres nationaux en matière des métiers du bois ; en matière de certification forestière, en accompagnant les opérateurs économiques dans la promotion et la diversification des approches de certification adaptées à la sous-région.

Ils se sont engagés à mettre en œuvre en collaboration avec les partenaires, le programme de Développement de l'économie du bois et des PFNL et à promouvoir le développement et la promotion des marchés du bois régional et international.

Le financement, la mère de la guerre !

Sur la question de la **Mobilisation des financements internationaux pour la lutte contre les changements climatiques et la désertification**, les ministres ont reconnu les efforts de la COMIFAC dans l'accompagnement des pays pour la mise en œuvre de la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et la Convention sur la Lutte contre la Désertification à travers les initiatives telles les groupes de travail thématiques Climat et Désertification, le Plan d'action sous-régional de lutte contre la désertification d'Afrique Centrale. Cependant, ils ont aussi reconnu les difficultés que rencontrent les pays d'Afrique Centrale dans l'identification et la mobilisation des financements innovants destinés à la lutte contre les changements climatiques.

Ils ont, sur le **plan politique**, encouragé les partenaires à les appuyer dans la mise en œuvre de la Déclaration de Brazzaville, notamment en ce qui concerne l'accélération de l'opérationnalisation de la Commission Climat du Bassin Congo et du Fonds Bleu pour le bassin du Congo (F2BC).

Quant aux **outils financiers** ils ont réitéré l'appel des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale aux partenaires techniques et financiers lors de leur premier Sommet sur la Commission Climat du Bassin du Congo pour la mobilisation des ressources en vue de l'accélération de l'opérationnalisation de la Commission Climat du Bassin du Congo et de son outil financier qu'est le Fonds Bleu qui couvre les pays de l'Afrique de l'Afrique Centrale et de l'Est. Il en est de même pour le Fonds pour l'économie verte en Afrique Centrale, outil financier des Etats membres de la CEEAC. Sur ce, ils ont invité les partenaires à les accompagner dans la recherche et la mobilisation de financements internationaux notamment via le Fonds Vert Climat, CAFI, etc.

Par ailleurs, ils ont sollicité aux partenaires au développement l'appui techniques et financiers, à l'effet de doter la sous-région d'un fonds fiduciaire logé à la BAD et destiné au financement de la conservation et la gestion durable des forêts et à la mise en œuvre des initiatives telles que : -la stratégie commune de mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du défi de Bonn et des AFR100 ; - le plan d'action sous-régional de lutte contre la



désertification en Afrique Centrale ; - la stratégie sous-régionale de recherche forestière d'Afrique Centrale et - le plan d'action sous-régional.

Concernant **les CDN et le renforcement des capacités**, ils ont exhorté les partenaires au développement à les accompagner dans la mise en œuvre de leurs Contributions Déterminées au Niveau National (CDN) et à appuyer les initiatives de la COMIFAC relatives à la lutte contre les Changements Climatiques et la désertification à travers ses groupes de travail thématiques.

Une stratégie supplémentaire pour lutter contre l'insécurité des espèces des forêts

S'agissant de la lutte contre le braconnage, le commerce illégal des produits de la faune et conséquences sur la conservation de la biodiversité, au regard de la Stratégie Africaine sur la lutte contre l'Exploitation Illégale et le Commerce Illicite de la Faune et de la Flore Sauvages en Afrique et son plan d'action adoptés par les Chefs d'Etat Africains et de tout l'arsenal qui a été mis pour faire face à ce fléau, les pays d'Afrique Centrale ; à travers les ministres de l'environnement et des forêts, remercient les partenaires au développement pour leurs appuis multiformes pour la lutte contre le braconnage en Afrique Centrale et exhortent les partenaires au développement à poursuivre leurs appuis à la COMIFAC et la CEEAC dans la mise œuvre effective des initiatives comme - le Plan d'Action sous régional des Pays de l'Espace COMIFAC pour le renforcement de l'Application des

Législations nationales sur la Faune Sauvage (PAPELCAF) par la COMIFAC o le Plan d'Extrême Urgence de Lutte Anti Braconnage de la CEEAC ; - la Stratégie Africaine sur la lutte contre l'Exploitation Illégale et le Commerce Illicite de la Faune et de la Flore Sauvages en Afrique ; - La stratégie de gestion de la faune sauvage par les communautés autochtones et locales des pays de l'espace COMIFAC et - le guide sous régional de bonnes pratiques pour la gestion des aires protégées en mode Partenariat Public - Privé. Ils ont également exhorté les partenaires à les soutenir dans la finalisation de la mise en place des outils d'opérationnalisation du Programme sur l'Ecosécurité d'Afrique Centrale

Dans cette optique de lutte, les ministres ont exhorté les partenaires à soutenir l'organisation de la conférence internationale sur la lutte contre le braconnage et autres activités criminelles transfrontalières devant se tenir du 23 au 25 janvier 2019 à N'Djamena au Tchad.

Enfin, la question de la Gouvernance forestière a fait aussi l'objet de discussion. Ainsi, au regard des six axes prioritaires d'intervention et trois axes transversaux du Plan de convergence sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, les pays d'Afrique Centrale exhortent les partenaires à les accompagner dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre des Accords de Partenariats Volontaires (APV/FLEGT) ; - Encouragent les partenaires à les appuyer dans la mise en œuvre de leurs politiques et législations forestières et l'amélioration continue des standards, règles et pratiques de gouvernance forestière.

Wilfrid Lawilla D, envoyés spécial à Bruxelles.



Monsieur Raymond DOBAGOYE, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC

Interview avec Monsieur Raymond DOBAGOYE,

Secrétaire Exécutif de la COMIFAC

Afrique Environnement plus : la COMIFAC aux côtés du Partenariat a participé à l'organisation de la RdP18. Quels ont été les enjeux de réunion pour la COMIFAC ?

Monsieur Raymond DOBAGOYE :
D'abord, merci pour l'intérêt renouvelé que votre journal Afrique Environnement fait en faveur de la COMIFAC, en particulier et de la gestion forestière, en général. Les enjeux de ces retrouvailles sont ceux mondiaux. La COMIFAC est une organisation qui a été mise en place par les Chefs d'Etat d'Afrique Centrale afin d'harmoniser les politiques forestières et environnementales de la sous-région avec en prime la déclaration de Yaoundé dont la déclinaison opérationnelle est le Plan de Convergence qui est une sorte de cadre de planification stratégique des activités que doivent mener les pays d'Afrique Centrale qui concourent à la gestion durable. Et la gestion durable n'est pas une mince affaire !

Les pays d'Afrique Centrale font beaucoup en matière de conservation de la biodiversité. Certains Etats ont mis en place des superficies très énormes pour la conservation. Malheureusement, cette préservation ne tient pas compte du développement. Nous sommes devant un dilemme entre le développement et la conservation, parce que certains Etats, même d'Europe, se sont développés à travers leurs ressources naturelles. Puisque les forêts du Bassin du Congo est un bien de l'humanité, nous devons la conserver parce qu'elle joue les équilibres en matière de lutte contre les effets néfastes du changement climatique.

Les enjeux sont énormes parmi lesquels, sensibiliser les partenaires du fait que les forêts du Bassin du Congo sont devenues un enjeu planétaire doivent accompagner les pays d'Afrique centrale afin de les gérer pour le bien de l'humanité toute entière.

La COMIFAC a été au cœur de la coordination du collège régional durant cette rencontre de Bruxelles. Que devons nous retenir du cadre de coopération et collaboration au niveau politique entre le PFBC et la COMIFAC ?

La COMIFAC est le seul instrument politique contrairement au PFBC qui est une association des partenaires qui se sont retrouvés autour d'une structure qu'on peut qualifier de partenariat de type 2, donc non contraignant et volontaire qui, en face de lui, a un organe statutaire dénommé

la COMIFAC. Donc, nous travaillons en étroite collaboration comme l'a demandé les Nations-Unies au cours de l'une de leurs résolutions. Elles ont sollicité l'appui de la communauté internationale au profit des pays de l'espace COMIFAC pour mettre en œuvre la Déclaration de Yaoundé. Donc, les enjeux sont multiples et, au cours des travaux de notre collège de Bruxelles, on a mis l'accent sur quatre grands thèmes.

Nous avons le thème sur la mobilisation des financements pour la sous-région. Il





y a un déséquilibre criard en répartition spatiale des financements internationaux. Le Bassin du Congo est la zone la moins servie par les financements internes. Nous avons, avec l'appui des ministres, sollicités que ce déséquilibre soit réparé, en finançant aussi la sous-région au même titre que l'Asie du Sud-Est et le Bassin amazonien qui sont les deux zones écologiques du monde qui bénéficient plus de financement au détriment du Bassin du Congo.

L'autre préoccupation de la sous-région, la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat. Que faire pour la sous région ? Est ce qu'il ne faut pas le renforcement des capacités des experts de la sous-région à l'effet de savoir comment atteindre les fonds vert climat par exemple parce qu'il y a trop des embuches ? Les fonds sont là mais, c'est comme si, ils sont placés vers l'horizon. Donc, il faudrait que la sous-région ait l'expertise professionnelle qui peut lui permettre de mobiliser les financements. Sur cet aspect, nous retombons sur la question de la distribution illégale des financements internationaux qu'on a fait mention ci-haut.

L'autre aspect en discussion, c'est le braconnage. C'est un fléau sous régional et les pays ont du mal à l'atténuer si nous ne sommes pas appuyés. Toutes les stratégies, directives, réunions instruments ont été mis en place, mais nous n'arrivons pas à trouver de solutions. De nos jours, le braconnage a été transformé en criminalité faunique, d'où la nécessité de grands moyens et des efforts pour faire face. Dans cette optique, la ville de Ndjamena (Tchad) va abriter une conférence sur la question. Est-ce serait une conférence de trop ? Parce qu'on a jamais mise en œuvre les recommandations de différentes conférences sur cette question de lutte anti braconnage. Je pense qu'au terme de cette conférence, on ne va pas s'arrêter à la parole, mais plutôt trouver des résolutions qui doivent être mise en œuvre dans un délai raisonnable.

Parlant de la contribution au niveau structurel et fonctionnel de la COMIFAC, plusieurs partenaires, même au sein du PFBC, interviennent en Afrique centrale à travers de projets. Comment la coordination COMIFAC tire-t-elle profit dans son fonctionnement structurel ?

Nous avons deux types de financements : primo, un financement pour le fonctionnement régulier du Secrétariat exécutif fait des contributions égalitaires et statutaires des Etats de l'Afrique centrale. Ces derniers aujourd'hui traversent une zone de turbulence par rapport à leurs

économies respectives. Certes, certains Etats contribuent, mais d'autres sont en retard de paiement. Et des garanties nous ont été données par rapport à cette contribution statutaire de certains Etat qui sont en retard de paiement.

Secundo, un financement pour la mise en œuvre du Plan de Convergence qui est la déclinaison opérationnelle de la Déclaration de Yaoundé. A côté des financements dont la gestion est assurée par la COMIFAC notamment avec le Renforcement et l'Institutionnalisation de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (RIOFAC). On a également un projet avec le PNUD sur les aires protégées. On a plusieurs aires protégées pour lesquelles nous avons quand même les frais de gestion.

A noter que la grande partie des projets menés dans la sous-région sont gérés par les partenaires qui utilisent les financements qui leurs sont propres. Donc, on les accompagne sur le plan technique. Mais sur le plan financier, ils financent seulement les activités qui concourent à mettre en œuvre notre plan de travail annuel parce que nous en disposons annuellement un plan de travail annuel sur la base du Plan de Convergence et surtout sur la base du Plan d'activité biennal ou annuel qui est adopté par le conseil des Ministres.

Une déclaration de Bruxelles a sanctionné cette 18ème réunion des parties. Quelle analyse faites-vous du déroulement de cette activité ?

Ce document final dit « Déclaration de Bruxelles », est une Déclaration de conscientisation de toutes les parties prenantes pour la gestion durable des forêts, pour leur participation sur le plan technique et financier. À travers cette déclaration, l'espace COMIFAC a interpellé les partenaires de les accompagner davantage dans la mise en œuvre des activités qui portent sur la gestion durable. Parce qu'aujourd'hui, les forêts du Bassin du Congo, comme je l'ai dit tantôt, sont la propriété de l'humanité pour la régulation des équilibres globaux du climat, l'atténuation et la lutte contre les changements climatiques. C'est un bien commun qui nécessite l'intervention de tout le monde.

C'est une Déclaration d'interpellation de toutes les parties prenantes y compris les Etats ainsi que les partenaires.

Propos recueillis par Raoul SIEMENI

PFBC-CONSERVATION

3 nouveaux contrats de l'UE pour préserver la biodiversité en Afrique centrale



L'Union européenne a procédé à la signature de 3 contrats de subvention pour la préservation des forêts d'Afrique centrale et de leur méga biodiversité. La cérémonie de signature a eu lieu lors de la 18ème RdP à Bruxelles, en présence de François-Xavier de Donea, Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), du Secrétaire exécutif de la COMIFAC et de la Secrétaire générale Adjointe de la CEEAC.

Ces contrats de subvention estimés à près de 20 millions d'euros sont un geste de plus posé par l'UE qui finance déjà plusieurs programmes dans cet espace considéré comme le deuxième poumon vert de la planète.

Pour la représentante de l'Union européenne, les forêts du Bassin du Congo sont encore intactes. Comparées à celles de l'Amazonie et de l'Indonésie, ces forêts partagées par plus de dix pays d'Afrique centrale, nécessitent des financements importants pour leur préservation, enfin de lutter efficacement contre les changements climatiques, et relever le défi de la conservation.

« La gestion durable de ces écosystèmes uniques, démontre en quoi le dialogue politique de haut

niveau est important. C'est pour moi un réel plaisir de signer aujourd'hui sous le patronage du PFBC et de la COMIFAC, plusieurs programmes à hauteur de 20 millions d'euros », a-t-elle souligné.

Ces financements de l'UE devront aider la sous-région à lutter efficacement contre l'exploitation illégale du bois, et surtout le commerce illicite de la faune et de la flore.

Les programmes ciblés seront exécutés pour aider quelques aires protégées à préserver davantage leur biodiversité. Un accent particulier sera également mis sur le renforcement de l'administration et des services attirés de lutte contre la criminalité faunique et l'exploitation illégale du bois.

Parmi les entités bénéficiaires figurent le Parc national des Virunga (RDC), le Tri

national de la Sangha (Congo, Centrafrique et Cameroun). « En tant que l'un des pays bénéficiaires de cette subvention, je saisis l'occasion pour remercier l'Union européenne de nous avoir accordé ces financements, la Facilitation belge et la CEEAC pour avoir canalisé les besoins », a indiqué Cosma Wilungula, directeur général de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN).

Notons par ailleurs qu'un autre contrat a été signé pour l'exécution d'un programme de lutte contre l'exploitation illégale du bois. Il sera exécuté en République du Gabon, au Cameroun, en République Centrafricaine et en République du Congo.

Alfred NTUMBA



Mot de Marie Tamoifo (1ère à droite), présidente de REJEFAC lors de la cérémonie de clôture au nom de la société civile



Président et vice-présidente de la CEFDHAC

PFBC

La société civile du Bassin du Congo s'exprime à Bruxelles

Le collège de la société civile, organisé comme tel dans la sous-région ; a participé à plusieurs rencontres stratégiques lors de la RDP à Bruxelles, notamment la réunion du collège société civile et les réunions de haut panel des partenaires lors de ces travaux du PFBC qui s'est tenu le 27 et 28 novembre à Bruxelles. S'en est suivi des activités de networking avec certains partenaires grâce à la disponibilité des documents stratégiques et la documentation disponible des et organisations de la société civile.

Le thème central de la 18ème Réunion des Parties du PFBC qui porte sur la durabilité des forêts du Bassin du Congo pose inéluctablement la question de l'interrelation entre la conservation et le développement économique. Le principe 4 de la déclaration de Rio stipule, en substance, que pour parvenir à un développement durable, la conservation, doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément. Des réunions physiques avaient précédés au Cameroun ce grand rassemblement afin d'assurer une réelle représentation de la

Société Civile. Sur la base des suggestions et échanges, les foras nationaux, et les réseaux affiliés de la CEFDHAC et les autres organisations de la société civile non alignés regroupés au sein de ACRN ont réfléchis ensemble sur les mutualisations à faire avec d'autres partenaires PFBC afin de mieux valoriser la feuille de route Société Civile à Bruxelles. C'est ainsi qu'un projet de contribution de la Société civile à la discussion sur l'économie et la gestion durable des forêts dans le cadre de la 18ème RdP du PFBC a été produit avec comme question essentielle : Comment capitaliser les opportunités offertes par

les investissements, dans les secteurs non forestiers, pour la gestion durable des forêts dans le Bassin du Congo ?

Il a été démontré lors de la réunion du collège à suffisance par le Professeur Bitondo Dieudonné suite à son exposé; et l'ensemble des acteurs présents que la Société civile du Bassin du Congo peut, par sa composition plurielle et à travers son rôle d'alerte mais aussi d'accompagnement des différents acteurs concernés, contribuer à la mise sur pieds de cadres d'investissements intégrés en faveur de la gestion durable des forêts

qui serait nourris par les apports issus des investissements dans les secteurs non forestiers. La question ne devrait pas seulement être celle de l'impact des secteurs non forestiers sur les forêts du Bassin du Congo, mais aussi celle des opportunités qu'ils offrent pour la conservation de ces forêts. Le manque de véritable stratégie pour capitaliser, mutualiser et mettre en synergie les opportunités liées à cette intégration conduit à des actions isolées de quelques opérateurs sans impact réel à l'échelle des besoins de conservation du Bassin du Congo. Une synthèse des messages clés a été faite par le président du forum national RDC ; Monsieur Bienvenu Ngoy.

Les deux catalyseurs CEFDHAC, représentés par Honorable Président Essola et Mme Monique Yigbedek, respectivement président et vice-présidente du CPR ont pris part à la Réunion de haut niveau des partenaires du PFBC dénommée CONSEIL et y ont pris la parole afin de présenter les conclusions et les messages clés des acteurs de la société civile du Bassin du Congo.

S'agissant de la participation, les présidents de fora, ainsi que les membres des réseaux (au plus deux par réseaux dont les noms et coordonnées ont pu être pris en charge car préalablement enregistrés dans les délais pour prendre part à la RdP.



Séance de travail de la société civile

L'équipe de la Facilitation et d'autres partenaires tels que la GIZ et PACJA ont pris en charge quelques représentants de réseaux et fora de la CEFDHAC ; et un appui et suivi a été apporté en termes de facilitation d'obtention des visas, problématique cruciale pour nos acteurs dans les pays africains et plus du bassin du Congo, situation complexe car malgré cet appui quelques acteurs non toujours pas pu être présents.

Le Rejefac par la voix de sa coordonnatrice régionale, Mlle Tamoifo Nkom Marie a pu être paneliste au cours d'une session dénommée **Panel de Haut niveau** et qui

s'est déroulé juste pendant la cérémonie de clôture du PFBC, avant la lecture de la déclaration de Bruxelles. La session a été modérée par le Ministre d'État, François-Xavier de Donnea, Facilitateur du PFBC. Il a été question au cours de cette session de réagir au projet de déclaration de Bruxelles qui suivait la session du dialogue politique de Haut niveau où ladite déclaration a été amendée et adoptée. Une courte intervention et un message fort a été donné au nom de la génération future en vue de mettre en exergue la jeunesse et les femmes du Bassin du Congo.

Tamoifo Nkom Marie



le RECEIAC et le facilitateur accompagné des membres des institutions

RDP18-PBFC

le RECEIAC réaffirme son engagement d'accompagner les pays du bassin du Congo

Ouverts le 27 au Musée Royal de l'Afrique Centrale (Tervurin), et clôturés le 28 novembre 2018, les travaux de la 18^{ème} Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) ont connu la participation des délégués de 10 pays membres du Réseau des Communicateurs pour l'Environnement et l'Information en Afrique Centrale (RECEIAC), assortie d'une déclaration de position et d'engagement.

Dans leur dynamique légendaire, les délégués du RECEIAC se sont réunis en marge de la 18^{ème} réunion des parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo. A cette occasion, les membres du RECEIAC ont produit une note de position et d'engagement dans lequel, ils remercient la Facilitation du Royaume de Belgique pour les efforts déployés durant son mandat tout en saluant également les résultats enregistrés à ce jour.

Le RECEIAC, en rapport avec la déclaration de Bruxelles, reconnaît

deux facteurs indispensables dans la vulgarisation dudit document, à savoir : - L'importance de la communication, l'information, l'éducation et la sensibilisation des populations ainsi que les parties prenantes à tous les niveaux, sur les problématiques relatives à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers: les politiques forestières et environnementales, la gestion et la valorisation durable des ressources naturelles, les changements climatiques, la criminalité faunique, la restauration des paysages, la lutte contre la pauvreté, le respect des droits des communautés locales et peuples autochtones, etc. et -

La consécration de la « Communication, sensibilisation, information et éducation » comme Axe transversal N°3, du Plan de Convergence II (2015-2025) de la COMIFAC.

Déficit communicationnel

Cependant, les membres tous unanimes constatent que le rôle accordé à la communication et information dans les processus sous régionaux de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers est négligeable. Selon le

document, cette quasi absence de l'information et la communication serait à la base ou amplifierait de l'aggravation du phénomène du braconnage transfrontalier et le commerce illicite des espèces fauniques en Afrique Centrale ; des menaces anthropiques de tous ordres sur les aires protégées et les écosystèmes de forêts (transhumance des bovins, orpaillage, exploitation minière, agriculture industrielle, pratiques d'agriculture artisanale sur brûlis, exploitation artisanale illicite des ressources naturelles, etc.) ; du manque de coordination au sein des Gouvernements pour des politiques cohérentes de gestion et d'affectation des terres et de la pauvreté croissante des populations et communautés locales et autochtones riveraines des aires protégées, des concessions et autres exploitations forestières ;

Le document reconnaît le gap entre des informations circulant à l'échelle internationale en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes et celle circulant dans le bassin du Congo.

Plaidoyer pour la prise de conscience des décideurs

Outil de la communication environnementale dans les pays de la sous région, le RECEIAC sollicite, dans ce document, aux Gouvernements des pays du Bassin du Congo, aux Partenaires Techniques et Financiers d'affecter les ressources nécessaires à la communication, la sensibilisation, l'information et l'éducation des masses, conformément aux dispositions de l'Axe transversal 3 du Plan de Convergence Révisé de la COMIFAC ; de poursuivre les efforts d'harmonisation et de vulgarisations des politiques publiques sectorielles en lien avec l'affectation des terres et l'aménagement du territoire et le renforcement des échanges d'expérience à tous les niveaux (local, National, sous-régional et international) ; s'accélérer la promotion du financement autonome des institutions sous-régionales, ainsi que les financements alternatifs ; de soutenir de manière significative et constante la communication sociale, pilier de la théorie du changement, sur les thématiques sectorielles relatives à la conservation et la gestion durable des écosystèmes et de renforcer les initiatives sous régionales en matière de sensibilisation sur les grands fléaux tels que le braconnage transfrontalier, et les grandes initiatives comme le reboisement à l'image de la grande muraille verte dans les pays du sahel.



les membres du RECEIAC avec la chargée de communication du Programme ECOFAC VI (au centre)



Le RECEIAC pendant la conférence de presse

Par ailleurs, dans cette optique, le RECEIAC s'engage et, encourage les communicateurs institutionnels membres du RECEIAC ou non à produire et à diffuser les informations appropriées sur les efforts réalisés dans la mise en cohérence des politiques publiques de conservation et de gestion durable des écosystèmes, d'affectation des terres. Enfin, de continuer à assurer l'alerte auprès des gouvernements et autres parties prenantes sur les insuffisances relevées dans la mise en cohérence des politiques publiques en matière de gestion durable des écosystèmes et d'affectation des terres.

Communiquer, le leitmotiv du réseau

Fidèle à sa doctrine de communiquer et de former, le RECEIAC engage la

dynamique des journalistes et autres acteurs locaux, membres du RECEIAC ou non à contribuer à la production et diffusion des informations pertinentes pour relever le déficit des manquements graves observés dans la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'affectation des terres et de gestion durable des écosystèmes forestiers et fauniques et de s'associer et à promouvoir des plateformes d'échanges et de promotion d'une information engagée et orientée sur les questions sectorielles de conservation, de gestion durable des écosystèmes, d'affectation harmonisée des terres et d'aménagement du territoire en Afrique centrale.

Wilfrid Lawilla D.

Première Application Mobile **TOUT EN UN** du Congo



Annuaire



Immobilier



Où Dormir ?



Où Manger ?



Où se soigner ?



Location Taxi



Ventes en ligne



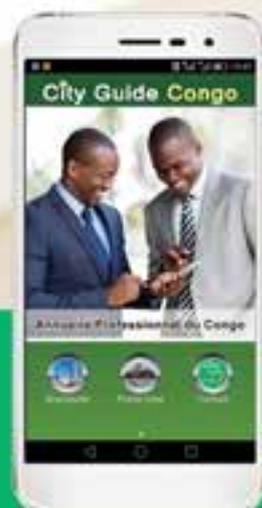
Courses



Ticket Autobus



Tourisme



DISPONIBLE GRATUITEMENT SUR



&

